



---

## 54<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition**

Genève, le 13 septembre 2023

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour ses rapports.

L'un des défis majeurs auxquels sont confrontées les sociétés sortant d'un conflit ou d'un régime autoritaire, c'est d'aborder leur passé violent. Le rapport du Rapporteur spécial cite les principaux concepts, règles et devoirs y relatifs. Ces normes juridiques visent à garantir les droits des victimes à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition, afin de construire un avenir plus juste et inclusif.

Toutefois, nous observons aujourd'hui que le potentiel de la justice transitionnelle comme un instrument politique pour une paix durable est souvent sous-exploité.

Dans la région des Balkans de l'Ouest, les processus de justice transitionnelle sont inachevés. Malgré les progrès accomplis dans la recherche des personnes disparues, le Rapporteur spécial souligne que des tendances de division et d'exclusion sur base

nationaliste mettent en danger la durabilité de la paix. La Suisse encourage les gouvernements de la région à renouveler leur coopération et à adopter des mesures holistiques de justice transitionnelle au bénéfice de toutes les victimes, y compris les minorités.

Monsieur le Rapporteur spécial, quelles mesures suggérez-vous pour surmonter les visions conflictuelles de l'histoire dans la région et pour parvenir à un récit du passé partagé ?

Je vous remercie